

Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD – Adrien MOLEND – Damien VALLEE

IFAC 95
Siège social : 3 Allée Hector Berlioz
95130 FRANCONVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2023

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à PARIS, le 05/06/2024

Le Commissaire aux comptes

SLG EXPERTISE, représenté par

Signé électroniquement le 05/06/2024 par
Arnaud Bernard

Arnaud BERNARD



Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD – Adrien MOLENDI – Damien VALLEE

IFAC 95

**Siège social : 3 Allée Hector Berlioz
95130 FRANCONVILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IFAC 95 à l'exercice clos le 31 12 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association IFAC 95 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 05 juin 2024
Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE représenté par
Arnaud BERNARD

Signé électroniquement le 05/06/2024 par
Arnaud Bernard

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line with a small flourish at the end.

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan compte résultat Association

IFAC 95

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Constructions	765 507	337 672	427 835	23,28	473 795	30,56
213000 CONSTRUCTION	611 800		611 800	35,16	611 800	39,46
213500 INSTALLATIONS GENERALES-AGENCEMENTS	153 707		153 707	9,08	153 707	9,91
281300 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS		227 046	-227 046	-13,41	-196 456	-12,66
281350 AMORTISSEMENTS INST GEN/AGENCEMENTS		110 626	-110 626	-5,53	-95 255	-5,13
Installations techniques, matériel & outillage industriels	523	376	146	0,01	199	0,01
215410 MATERIEL	523		523	0,03	523	0,03
281541 AMORTISSEMENTS MATERIELS		376	-376	-0,01	-324	-0,01
Autres immobilisations corporelles	95 243	63 862	31 381	1,85	31 044	2,00
218100 AGENCEMENTS, INSTALLATIONS DIVERSES	35 419		35 419	2,09	30 820	1,99
218300 MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	31 662		31 662	1,87	35 079	2,25
218400 MOBILIER	28 162		28 162	1,66	26 925	1,74
281810 AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS		20 093	-20 093	-1,18	-17 981	-1,15
281830 AMORTISS. MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE		29 399	-29 399	-1,73	-30 770	-1,97
281840 AMORTISSEMENTS MOBILIER		14 370	-14 370	-0,84	-13 029	-0,83
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
TOTAL (I)	861 272	401 910	459 362	27,15	505 038	32,57
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	601 969	7 373	594 596	35,14	456 736	29,45
411000 ADHERENTS	391 673		391 673	23,15	363 649	23,45
411690 BAFA FRANCONVILLE 4EME	1 400		1 400	0,08		
411800 CREANCES HALTE GARDERIE	3 386		3 386	0,20	2 301	0,15
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	7 373		7 373	0,44	49 747	2,82
418100 CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	62 087		62 087	3,67	61 924	3,99
418101 IFAC ARFA A RECEVOIR					28 862	1,85
418102 CONVENTION APPRENTISSAGE A RECEVOIR IFAC	136 051		136 051	8,04		
491000 PROV.DEPRE. CLIENTS		7 373	-7 373	-0,43	-43 747	-2,81
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	264		264	0,02	15 650	1,01
401000 FOURNISSEURS	264		264	0,02	210	0,01
409700 FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR					15 440	1,00
Personnel	30		30	0,00		
421000 REMUNERATIONS DUES	30		30	0,00		
Autres	98 347		98 347	5,81	136 280	8,79
441110 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	82 671		82 671	4,89	100 770	6,50
441113 C.A.F. A RECEVOIR	10 203		10 203	0,60	100	0,01
467000 TICKETS RESTAURANTS	68		68	0,00	12 488	0,81
467200 C.P.A.M. I.J.S.S.					973	0,06
467400 PAIEMENT EN LIGNE BAFA IFAC A PERCEVOIR	5 406		5 406	0,32	21 949	1,42
Valeurs mobilières de placement	200		200	0,01	200	0,01
503100 PARTS SOCIALES CAISSE D'EPARGNE IDF NORD	200		200	0,01	200	0,01
Disponibilités	535 879		535 879	31,67	436 702	28,16
512100 CAISSE D'EPARGNE, COMPTE COURANT	23 217		23 217	1,37	41 673	2,69
512300 CAISSE D'EPARGNE, LIVRET A	78 348		78 348	4,63	67 380	4,35
512400 CSL ASSOCIATIF C.E	121 353		121 353	7,17	200 884	12,96
512500 SOCIETE GENERALE	92 199		92 199	5,45	106 620	6,88
512600 SOCIETE GENERALE LIVRET	20 763		20 763	1,23	20 145	1,30
512700 CAISSE EPARGNE COMPTE A TERME	200 000		200 000	11,82		
Charges constatées d'avance	3 440		3 440	0,20		
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 440		3 440	0,20		

IFAC 95

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLE Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
TOTAL (II)	1 240 129	7 373	1 232 756	72,85	1 045 567	67,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 101 402	409 283	1 692 119	100,00	1 550 606	100,00

IFAC 95

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Réserves	24 392	1,44	24 392	1,57
1 06110 RESERVES	24 392	1,44	24 392	1,57
Report à nouveau	372 981	22,04	276 848	17,85
1 10000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	372 981	22,04	276 848	17,85
Résultat de l'exercice	224 963	13,29	96 133	6,20
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
1 31300 SUBVENTIONS EQUIPEMENT DEPARTEMENTS			400	0,03
1 39130 SUBVENTIONS EQUIPEMENT DEPARTEMENTS.			-400	-0,02
TOTAL (I)	622 336	35,78	397 373	25,63
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
1 51100 PROV.POUR LITIGES	22 386	1,32	49 221	3,17
1 53000 PROVISION POUR RETRAITES	15 993	0,95	40 917	2,54
	6 393	0,38	8 304	0,54
TOTAL (II)	22 386	1,32	49 221	3,17
FONDS DEDIÉS				
Sur subventions de fonctionnement	23 655	1,40	16 381	1,06
1 94000 FONDS DEDIÉS	23 655	1,40	16 381	1,06
TOTAL (III)	23 655	1,40	16 381	1,06
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	553 895	32,73	593 145	38,25
1 64200 EMPRUNT MURS BERLIOZ	548 866	32,44	585 063	37,73
1 64300 EMPRUNT C.E TRAVAUX	4 273	0,25	7 278	0,47
1 68800 INTERETS COURUS A PAYER	662	0,04	706	0,05
5 18600 BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	94	0,01	98	0,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	420	0,02	6 435	0,41
4 19800 CLIENTS RRR-A ACCORDER	420	0,02	6 435	0,41
Fournisseurs et comptes rattachés	143 858	8,50	157 483	10,16
4 01000 FOURNISSEURS	101 744	5,01	118 015	7,61
4 08100 FOURN., FACTURES NON PARVENUES	42 113	2,49	39 468	2,55
Autres	193 505	11,44	154 268	9,95
4 11200 BAFA FRANCONVILLE 2E			340	0,02
4 11300 BAFA CERGY			945	0,06
4 11500 BAFA HERBLAY	350	0,02		
4 11600 BAFA BEAUCHAMP	400	0,02	1 270	0,08
4 11620 BAFA ENGHEN	1 980	0,12	2 250	0,15
4 11680 BAFA FRANCONVILLE 3EME	176	0,01	176	0,01
4 11716 BAFA GARGES			390	0,03
4 21000 REMUNERATIONS DUES			111	0,01
4 22000 OEUVRES SOCIALES	214	0,01	993	0,06
4 27000 PERSONNEL-OPPOSITION	39	0,00		
4 28200 PROVISION CONGES A PAYER	41 800	2,47	44 545	2,87
4 28300 PROVISION BRUT RTT	3 450	0,20	2 545	0,16
4 28600 CHARGES SOCIALES/PRIME BILAN	56 241	3,32	15 000	0,97
4 31000 URSSAF	24 894	1,47	26 638	1,72
4 37300 B2V	5 889	0,34	6 053	0,39
4 37310 MEDERIC ET HUMANIS	25 438	1,50	14 496	0,93
4 38200 PROVISION CHARGES SOCIALES / C.P.	19 056	1,13	21 233	1,37
4 38300 PROVISION CHARGES RTT	1 598	0,09	1 286	0,08

IFAC 95

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
438600 PROVISION CHARGES SOCIALES			7 500	0,48
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 137	0,07	1 162	0,07
447000 TAXE SUR LES SALAIRES	4 900	0,29	5 209	0,34
447300 OPCALIA-FONGECIF	2 369	0,14	1 101	0,07
467099 NDF PERSONNELS	2 655	0,16	1 026	0,07
467200 C.P.A.M. I.J.S.S.	213	0,01		
468600 PERCO REVERSEMENT	928	0,05		
Produits constatés d'avance	132 064	7,80	176 299	11,37
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	132 064	7,80	176 299	11,37
TOTAL(IV)	1 023 742	60,50	1 087 631	70,14
TOTAL PASSIF	1 692 119	100,00	1 550 606	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

IFAC 95

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	1 050 553		1 050 553	100,00	978 613	100,00	71 940	7,35	
706000 STAGES Bafa	234 210		234 210	22,29	190 571	19,47	43 639	22,90	
706001 FORMATION PROFESSIONNELLE	11 389		11 389	1,08	96 470	9,86	-85 081	-88,18	
706003 D.S.P. SAINT CLAIR SUR EPTE	214 300		214 300	20,40	214 300	21,90	0,00	0,00	
706004 HALTE GARDERIE MONTSOULT	-15 457		-15 457	-1,46	38 793	3,95	-54 250	-139,83	
706005 FACTURATION JEU DE LOIS.CMJ	37 530		37 530	3,57	20 624	2,11	16 906	81,97	
706007 INSCRIPTION BPJEP,CAP.....	1 260		1 260	0,12	2 245	0,23	-985	-43,87	
706008 FRANCAIS LANGUES ETRANGER	17 263		17 263	1,64	18 782	1,92	-1 519	-8,08	
706009 CAP PETITE ENFANCE					31 850	3,25	-31 850	-100,00	
706011 FORMATION NON DIPLOMANTE	32 290		32 290	3,07	56 124	5,74	-23 834	-42,45	
706012 RPE LAEP	88 508		88 508	8,42	48 532	4,96	39 976	82,37	
706100 TEMPS ACTIVITE PERI SCOLAIRE	45 977		45 977	4,38	64 710	6,61	-18 733	-28,94	
706111 FORMATION PROF BPJEP	121 798		121 798	11,59	95 851	9,79	25 947	27,07	
706413 CONVENTION APPRENTISSAGE	261 484		261 484	24,89	89 761	10,19	161 723	162,11	
Montants nets produits d'expl.	1 050 553		1 050 553	100,00	978 613	100,00	71 940	7,35	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			711 425	67,72	778 513	79,55	-67 088	-8,81	
740002 SUBVENTION CAF			131 866	12,55	80 157	8,19	51 709	54,51	
740003 SUBVENTIONS AIDES A L'EMPLOI			6 422	0,61	3 903	0,40	2 519	64,54	
741110 SUBVENTION C.D 95			475 853	45,30	588 846	60,17	-112 993	-19,18	
741210 SUBVENTION D.D.C.S/PREFECTURE			90 176	8,58	98 500	10,07	-8 324	-8,44	
741400 SUBVENTION ETAT, FONJEP			7 108	0,68	7 108	0,73	0,00	0,00	
Cotisations			39 525	3,76	41 150	4,20	-1 625	-3,94	
756000 ADHESIONS					41 150	4,20	-41 150	-100,00	
756200 ADHESIONS AVEC CONTREPARTIE			39 525	3,76			39 525	N/S	
Autres produits			321	0,03	735	0,08	-414	-56,32	
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE			321	0,03	735	0,08	-414	-56,32	
Reprise sur provisions, dépréciations			87 946	8,37	19 234	1,97	68 712	357,24	
781500 REPRISE PROV RISQUES ET CHARGES			44 199	4,21	3 268	0,33	40 931	N/S	
781740 REP/PROV DEPRECIATION CREANCE			43 747	4,15	15 966	1,63	27 781	174,00	
Transfert de charges			26 543	2,53	7 854	0,80	18 689	237,96	
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			18 766	1,79	543	0,06	18 223	N/S	
791410 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE			3 006	0,29	2 689	0,27	337	12,63	
791412 AVANTAGE EN NATURE NOURRITURE			1 874	0,18	2 119	0,22	-245	-11,55	
791413 IND ASP ACTIVITE PARTIELLE					491	0,05	-491	-100,00	
791420 TRANSFERT CH SALAIRES			2 897	0,28	2 032	0,21	865	42,57	
Sous-total des autres produits d'exploitation			865 760	82,41	847 486	86,60	18 274	2,16	
Total des produits d'exploitation (I)			1 916 313	182,41	1 826 099	186,50	90 214	4,94	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			2 940	0,28	1 280	0,13	1 660	129,69	
769000 PRODUITS FINANCIERS			2 940	0,28	1 280	0,13	1 660	129,69	
Total des produits financiers (III)			2 940	0,28	1 280	0,13	1 660	129,69	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			186 028	17,71			186 028	N/S	

IFAC 95

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
7 72000 PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	186 028	17,71		186 028	N/S	
Total des produits exceptionnels (IV)	186 028	17,71		186 028	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	2 105 282	200,40	1 827 379	186,73	15,21	
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT						
TOTAL GENERAL	2 105 282	200,40	1 827 379	186,73	15,21	
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats non stockés	40 131	3,82	50 796	5,19	-10 665	-20,99
605100 ACHAT FOURNITURES EDUCATIVES	4 255	0,41	5 368	0,55	-1 111	-20,69
605110 ACHAT TICKETS SERVICES	17 919	1,71	24 252	2,48	-6 333	-26,10
606100 ELECTRICITE	1 500	0,14	2 000	0,20	-500	-24,99
606230 ALIMENTATION	7 358	0,70	7 803	0,80	-445	-5,69
606300 FOURNITUR. D'ENTRETIEN, PETIT EQUIPEMENT	6 404	0,51	7 238	0,74	-834	-11,51
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 694	0,26	4 138	0,42	-1 444	-34,89
Services extérieurs	57 754	5,50	48 658	4,97	9 096	18,89
613210 LOCATION SALLE	1 524	0,15	3 712	0,38	-2 188	-58,93
613500 LOCATION DE MATERIEL	2 509	0,24	4 476	0,46	-1 967	-43,94
613510 LOCATION VEHICULE	12 599	1,20	5 346	0,55	7 253	135,67
614000 CHARGES LOCATIVES	3 025	0,29	2 459	0,25	566	23,02
614100 CHARGES SYNDIC BERLIOZ	12 897	1,23	19 569	2,00	-6 672	-34,08
615100 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	15 795	1,50	4 068	0,42	11 727	288,27
615700 MAINTENANCE COPIEURS	2 789	0,27	2 884	0,29	-95	-3,28
616100 PRIMES ASSURANCES	6 221	0,59	5 726	0,59	495	8,64
618100 DOCUMENTATION GENERALE	395	0,04	417	0,04	-22	-5,27
Autres services extérieurs	437 056	41,60	424 931	43,42	12 125	2,85
621400 INTERVENANTS EXTERIEURS	86 232	8,21	92 210	9,42	-5 978	-6,47
621410 INTERVENANTS EXTERIEURS BAFAs	155 285	14,78	143 743	14,69	11 542	8,03
621411 INTERVENANTS FRAIS APPRENTISSAGE	19 815	1,89			19 815	N/S
622600 HONORAIRES	50 570	4,81	40 670	4,16	9 900	24,34
623000 PUBLICITE, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQU	11 980	1,14	2 101	0,21	9 879	470,20
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	2 542	0,24	3 237	0,33	-695	-21,46
624700 TRANSPORTS USAGERS	25 145	2,39	17 775	1,82	7 370	41,46
624800 TRANSPORTS CARS	2 284	0,22	1 790	0,18	494	27,60
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 460	0,42	3 108	0,32	1 352	43,50
625700 FRAIS DE RESTAURATION	4 198	0,40	2 884	0,29	1 314	45,56
625710 FRAIS CANTINE CLSH	2 020	0,19	2 077	0,21	-57	-2,73
626000 AFFRANCHISSEMENT	7 126	0,68	6 053	0,62	1 073	17,73
626100 TELEPHONE LIGNES FIXES	11 161	1,06	6 961	0,71	4 200	60,34
626200 TELEPHONE PORTABLES	963	0,09	3 007	0,31	-2 044	-67,96
626400 LIASON INTERNET	3 608	0,34	9 058	0,93	-5 450	-60,16
627800 FRAIS BANCAIRES	2 988	0,28	1 626	0,17	1 362	83,76
628000 ENTREE SPECTACLE	46 222	4,40	88 339	9,03	-42 117	-47,67
628100 COTISATIONS	427	0,04	231	0,02	196	84,85
628200 COMMISSIONS TICKETS RESTAURANT	30	0,00	60	0,01	-30	-18,99
Impôts, taxes et versements assimilés	75 141	7,15	57 546	5,88	17 595	30,58
631100 TAXE SUR LES SALAIRES	45 812	4,35	37 420	3,82	8 392	22,43
631300 PARTICIP. EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE	12 813	1,22	7 343	0,75	5 470	74,49
633300 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	2 305	0,22			2 305	N/S
635120 TAXE FONCIERE BERLIOZ	12 281	1,17	10 796	1,10	1 485	13,76
635130 TAXE SUR LES BUREAUX	1 930	0,18	1 849	0,19	81	4,38
637800 REDEVANCE AUDIOVISUELLE			138	0,01	-138	-100,00
Salaires et traitements	851 244	81,03	776 869	79,38	74 375	9,57
641100 SALAIRES BRUTS	807 084	76,82	755 244	77,17	51 840	6,88
641200 VARIATION CONGES PAYES	-2 745	-0,25	3 068	0,31	-5 813	-189,46
641220 VARIATION PROVISION RTT	905	0,09	-2 206	-0,22	3 111	141,02
641400 CARTES ORANGE	2 438	0,23	1 984	0,20	454	22,88
641410 INDEMNITE STAGIAIRE	2 321	0,22			2 321	N/S
641411 PRIMES BILAN	56 241	5,35	-1 778	-0,17	58 019	N/S

IFAC 95

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
641440 INDEMNITE LICENCIEMENT EXO	-15 000	-1,42	5 065	0,52	-5 065	-100,00		
641500 PRIME ET GRATIFICATION			15 491	1,58	-30 491	-195,82		
Charges sociales	267 433	25,46	251 555	25,71	15 878	6,31		
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	149 209	14,20	128 341	13,11	20 868	15,26		
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	35 234	3,35	30 609	3,13	4 625	15,11		
645300 COTISATIONS RETRAITE N.C. + C. T.A.	40 411	3,85	35 793	3,66	4 618	12,90		
645400 COTISATIONS POLE EMPLOI	33 242	3,15	31 062	3,17	2 180	7,02		
645800 VARIATION PROVISION CHARGES SOCIALES CP	-2 177	-0,20	2 531	0,26	-4 708	-186,00		
645801 CHARGES SOCIALES/PRIME BILAN	-7 188	-0,67	5 327	0,54	-12 515	-234,93		
647100 TICKETS RESTAURANTS	15 737	1,50	14 873	1,52	864	5,81		
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	2 966	0,28	3 020	0,31	-54	-1,78		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur Immobilisations : dotation aux amortissements	53 079	5,05	52 758	5,39	321	0,61		
681120 DOTATIONS AMORTISS. IMMOBILISATIONS	53 079	5,05	52 758	5,39	321	0,61		
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	7 373	0,70	13 148	1,34	-5 775	-43,91		
681740 DOTAT. PROV. DEPRECIAT. CREANCES	7 373	0,70	13 148	1,34	-5 775	-43,91		
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	17 364	1,65	42 471	4,34	-25 107	-59,11		
681500 DOTATIONS PROV. RISQUES ET CHARGES	17 364	1,65	42 471	4,34	-25 107	-59,11		
Autres charges	63 574	6,05	2 435	0,25	61 139	N/S		
654400 PERTE SUR CREANCES IRRECOUVRABLE	62 526	5,95	288	0,03	62 238	N/S		
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1 048	0,10	2 147	0,22	-1 099	-51,18		
Total des charges d'exploitation (I)	1 870 149	178,02	1 721 168	175,88	148 981			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
CHARGES FINANCIERES:								
Intérêts et charges assimilées	9 468	0,90	10 078	1,03	-610	-6,04		
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	9 468	0,90	10 078	1,03	-610	-6,04		
Total des charges financières (II)	9 468	0,90	10 078	1,03	-610	-6,04		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion	702	0,07			702	N/S		
671900 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	702	0,07			702	N/S		
Total des charges exceptionnelles (IV)	702	0,07			702	N/S		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 880 319	178,98	1 731 246	176,91	149 073	8,61		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	224 963	21,41	96 133	9,82	128 830	134,01		
TOTAL GENERAL	2 105 282	200,40	1 827 379	186,73	277 903	15,21		

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**PRODUITS :**

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

TOTAL**CHARGES :**

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services

ANNEXE

PREAMBULE

L'association a pour activité principale la formation et l'assistance des collectivités dans la gestion des secteurs de l'animation socioculturelle, de l'insertion des personnes en difficultés et de l'assistance aux personnes.

Elle intervient dans le Val d'Oise

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 692 118,51 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 224 962,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les membres du conseil d'administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Subventions :

Le détail des subventions n'est pas fourni. Il donnerait trop de détails à des associations concurrentes, nos comptes étant publiés sur le JOA.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est réalisé pour tous les salariés ayant plus de 52 ans, pour la totalité de l'indemnité due au 31 décembre 2022 et à l'initiative du salarié.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 6 393 E.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	858 853	7 403	4 984	861 272
Immobilisations financières				
TOTAL	858 853	7 403	4 984	861 272

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	196 456	30 590		227 046
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	95 255	15 371		110 626
Installations techniques, matériel, outillages industriels	324	52		376
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	17 981	2 112		20 093
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	43 799	4 954	4 984	43 769
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	353 815	53 079	4 984	401 910
TOTAL GENERAL (I+II)	353 815	53 079	4 984	401 910

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	601 969	601 969	
Autres créances	98 641	98 641	
Charges constatées d'avance	3 440	3 440	
TOTAL	704 051	704 051	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	198 137
Subventions/financements	92 874
Autres produits à recevoir	
TOTAL	291 011

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	43 747	7 373	43 747	7 373
Comptes financiers				
TOTAL	43 747	7 373	43 747	7 373

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation s Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	40 917	15 993	40 917	15 993
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	8 304	1 371	3 282	6 393
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	16 381	7 274		23 655
TOTAL (II)	65 602	24 638	44 199	46 041
TOTAL GENERAL (I+II)	65 602	24 638	44 199	46 041
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		24 737	87 946	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	553 233	553 233	194 698	358 535
Dettes financières diverses	662	662		
Fournisseurs	143 858	143 858		
Dettes fiscales et sociales	186 824	186 824		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 101	7 101		
Produits constatés d'avance	132 064	132 064		
TOTAL	1 023 742	1 023 742	194 698	358 535

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	756
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	42 113
Dettes fiscales et sociales	122 145
Autres dettes	1 348
TOTAL	166 362

Annexe association (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des cadres dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	27	
TOTAL	28	0

Autres informations

Le résultat Exceptionnel trouve son unique explication dans le dispositif ARFA/Apprentissage.

L'ARFA s'est vu attribuer des fonds supplémentaires pour le développement de l'apprentissage suite à la réforme de la formation professionnelle continue pour les saisons scolaires 2020/2021 et 2021/2022. Ces fonds n'ont été communiqués et versés qu'en 2023 et n'avaient pas été provisionnés sur les exercices précédents faute de connaissance/communication par l'ARFA.

La gestion de ces fonds a été reprise à partir de la saison 2022/2023 par L'IFAC National avec les outils de suivi en adéquation.